Chaîne d'intégrité du document : 6D 1B 61 02 B2 53 F3 79 D7 B2 9E 55 84 43 A0 04
Publié le : 13/10/2026
Par : Nicole FOUCAULT
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1193386


**COMMUNE DE PINCÉ**

**PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026**

**L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre, à dix-huit-heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme FOUCAULT Nicole.**

**Etaient présents : M. DE MILLY Hubert, Mme PASTEAU Lydie, M. CHESNEAU Joël, Mmes BOINET Annick, MOREAU Chantal, M. COCONNIER Robin, Mme MALFROY Angélique, M.BOURREAU Vincent.**

**Absents excusés : Mme DORDOLO Véronique, M. PORTIER Gilles**
**Mme DORDOLO Véronique** donne pouvoir à **Mme FOUCAULT Nicole.**
**M. PORTIER Gilles** donne pouvoir **à Mme PASTEAU Lydie**

**M.BOURREAU Vincent** a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance:
- Adoption du Procès-Verbal du 15 juin 2026
- Point sur les travaux et les dossiers en cours
- Rapport cdc observations Chambre Régionale des Comptes
- Annulation délibération attributions du Conseil Municipal au Maire
- Attributions du Conseil Municipal au Maire
- Augmentation heures secrétariat
- Tarifs chasse 2026
- Délibérations diverses
- Compte rendu différentes commissions
- Questions et informations diverses

Le Procès-Verbal du 15 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

**POINT SUR LES TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

► Petits travaux à faire dans le logement communal
► Devis barrière cale à bateaux à demander
► 2 devis reçus pour le diagnostic énergétique du logement communal : Le Conseil Municipal valide le devis d'Adobe.
► Devis lasure bardage salle des fêtes à demander
► La SOGECO va réparer un lampadaire en panne et va procéder à la vérification de la totalité du parc d'éclairage public
► Les fosses sceptiques de la mairie et de la salle des fêtes ont été contrôlées par le SPANC et sont conformes
►Attente de la réponse du Président du Conseil Départemental concernant les priorités sur la RD 159
► Programme de voirie 2027 à transmettre à la CDC, cela concerne les travaux d'entretien de voirie, les curages des fossés…
►Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours) n'effectuera plus les contrôles de sécurité des ERP (Etablissements Recevant du Public).

**DELIBERATIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE :**

**OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC) RELATIF A LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN**

Mme Le Maire rappelle aux élus qu'il est fait obligation aux communes membres de la Communauté de communes du Pays sabolien de communiquer, par inscription à l'ordre du jour de leur prochain conseil municipal, le rapport complet portant les observations définitives de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion 2019-2024 de la Communauté de communes du Pays sabolien et la réponse de la Communauté de communes, afin que ces documents donnent lieu à un débat.
Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport complet des observations définitives annexé, pour les années 2019 à 2024 de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle de la

Chaîne d'intégrité du document : 6D 1B 61 02 B2 53 F3 79 D7 B2 9E 55 84 43 A0 04
Publié le : 13/10/2026
Par : Nicole FOUCAULT
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1193386


ys sabolien et dit que ce rapport a donné lieu à un débat au sein du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal de Pincé.

**ABROGATION DELIBERATION DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Préfecture de la Sarthe lui demandant d'abroger une délibération prise lors du Conseil Municipal du 27 avril 2026. En effet, le Conseil Municipal n'a pas fixé de manière précise les conditions dans lesquelles peut s'exercer la compétence déléguée du maire pour la matière prévue au 15° de l'article L.2122-22 du CGCT concernant l'exercice du droit de préemption.
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'abroger la délibération n° 20260427-10 en date du 27 avril 2026.

**DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Mme Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (art L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1°- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
5°- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas neuf années.
6- de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférant
8°- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
9°- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
10°- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €
11°- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
15°- d'exercer, au nom de la Commune les droits de préemption définis par la code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code. Le droit de préemption s'exerce en zones urbaines du PLUI. La délégation permet la signature de l'acte authentique.
16°- d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle
22°- d'exercer, au nom de la Commune, le droit de priorité défini par le code de l'urbanisme.

**MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES DE SERVICE D'UN EMPLOI PERMANENT**

Madame le Maire rapporte que le besoin ayant procédé à la création de l'emploi permanent de secrétaire générale de mairie a évolué et que le nombre d'heures de service doit être revu à la hausse. La nouvelle quotité de temps de travail nécessaire est désormais de 11 heures/semaine.
Elle informe les élus que le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Sarthe a émis un avis favorable à cette demande le 16 septembre.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que le nombre d'heures de service de l'emploi permanent de secrétaire générale de mairie passe de 8.75 heures semaine à 11 heures semaine à compter du 1er octobre 2026 et autorise Mme Le Maire à adopter tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Pincé.

**TARIFS CHASSE 2026**

Mme Le Maire propose de fixer le prix de location à l'hectare comme suit :

Bois … 10.00 € de l'hectare, soit 10.00 € X 27 hectares = 270.00 €
Terres… 5.30 € de l'hectare, soit 5.30 € X 14 hectares = 74.20 €
Soit un prix global de 344.20 € réparti entre les chasseurs.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition de tarifs pour 2026.

Chaîne d'intégrité du document : 6D 1B 61 02 B2 53 F3 79 D7 B2 9E 55 84 43 A0 04
Publié le : 13/10/2026
Par : Nicole FOUCAULT
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1193386


## LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Mrs Robin COCONNIER et Joël CHESNEAU, référents de la commune dans la lutte contre l'habitat indigne.

## COMPTE RENDU DIFFERENTES COMMISSIONS

- Réunion du CIAS du 17/06/2026
  Présentation du rapport 2025 :168 dossiers reçus de demandes d'aide financière et 124 dossiers acceptés. La plus grosse part concerne l'aide aux fluides (factures eau, électricité, gaz...), puis l'aide à la vie quotidienne (assurances, mutuelles…) et enfin l'aide à l'enfance (séjours, restauration...).

- Conseil communautaire du 25/06/2026
  Adoption de la charte de déontologie (pour protéger les élus contre les atteintes aux règles éthiques et déontologiques) et élection d'un référent déontologue.

- Bureau cdc du 08/07/2026
  Modification des statuts des représentants au SMAEP
  Titulaire pour Pincé : Hubert de Milly
  Suppléant pour Pincé : Robin Coconnier

- Bureau cdc du 03/09/2026
  Explications sur le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : Prélèvement sur les ressources des territoires les plus riches pour reverser aux territoires les plus pauvres.
  La commune de Pincé est contributrice mais c'est la cdc qui paie pour la commune.
  Attribution de compensation : elle a été créée suite à la suppression de la taxe professionnelle afin de garantir aux communes les mêmes recettes

- Réunion de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 03/09/2026
  Cette commission vérifie et valide les transferts de charges de la cdc aux communes et des communes à la cdc suite au transfert des compétences.

- Informations travaux cdc
  Maison de santé : défaillance de l'entreprise de menuiserie en redressement judiciaire, résiliation du marché, fin des travaux prévue en septembre 2027.
  Travaux énergétiques centre aquatique : fin des travaux prévue en mars 2027

- Révision SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du 16/09/2026
  Projection pour les 20 ans à venir, feuille de route incluant les changements climatiques, socio-économiques et démographiques.
  Réunion avec l'ensemble des élus le mardi 13 octobre à Brûlon

- Bureau CDC du 17/09/2026
  Légère hausse de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)
  Présentation de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local de la Sarthe) : il est financé par la TSE (Taxe Spéciale d'Equipement) prélevée sur les impôts fonciers des habitants. Cet organisme peut apporter une aide aux communes qui souhaitent acquérir du foncier. (aide en ingénierie et aide financière)

- Commission Environnement du 16/06/2026
  Commission sur l'assainissement collectif, la commune de Pincé n'est pas concernée

- Commission Tourisme du 14/09/2026
  Présentation de la programmation du centre culturel, du conservatoire et de la médiathèque.
  Des cours de musique sont donnés dans les écoles

- Commission du Développement Economique du 17/09/2026
  Présentation de la mission économique :
  - service qui gère la Virgule, le Club de Développement et les zones économiques et artisanales (Sablé et Ouest Park).
  - bassin d'emplois important avec un niveau de qualification faible
  - Taux de chômage très bas

Chaîne d'intégrité du document : 6D 1B 61 02 B2 53 F3 79 D7 B2 9E 55 84 43 A0 04
Publié le : 13/10/2026
Par : Nicole FOUCAULT
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1193386


Tour des 17 communes de la cdc effectué par les élus communautaires en car.
Visite du manoir et de l'église d'Asnières-sur-Vègre
Déjeuner à Dureil
Restauration église Asnières-sur-Vègre : financement grâce à l'association de restauration du patrimoine de la commune, coût très faible du reste à charge pour la commune (aides du département, de la région, de l'Etat et de l'Europe)

- Commission Santé Solidarité du 09/09/2026
  Installation de la commission
  Retard dans les travaux de la Maison de Santé

**QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES**

► Mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Pour Pincé, 5 risques identifiés : inondations, feu de forêt, canicule, climatique et transport de matières dangereuses. Intégration du risque chaleur extrême demandé par le Préfet, révision du PCS à prévoir

►Signature convention Polleniz

► Délibérations et procès-verbaux du Conseil Municipal accessibles sur le site internet de Pincé

► RDV à prévoir avec le technicien de l'ONF en mairie suivie d'une visite de la Forêt

► Proposition de dépôt d'une gerbe au monument aux morts le 11 novembre suivi d'un apéritif et buffet pour les habitants de la commune. Réflexion à mener sur la prise en charge par la commune ou par l'ASL.

► Commission travaux (travaux cimetière, mairie, bords de Sarthe) : le lundi 12 octobre à 18h30

► Un mariage a été célébré le 12 septembre dernier.

**TOUR de TABLE :**
- Programme voirie : listing à nous transmettre
- Démarchage pour une machine à pain dans les boulangeries aux alentours de Pincé : un boulanger de Sablé serait intéressé, convention à prévoir.

**Prochains Conseils Municipaux:**
**lundis 09 novembre et 14 décembre 2026 à 18 h 30.**